



Pacte international du 16 décembre 1966 relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

RS 0.103.1; RO 1993 725

Champ d'application le 17 février 2022, complément¹

Etats parties	Ratification Adhésion (A)	Entrée en vigueur
Antigua-et-Barbuda	3 juillet	2019 A 3 octobre 2019
Oman*	9 juin	2020 A 9 septembre 2020

* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais peuvent être consultés à l'adresse du site Internet de l'Organisation des Nations Unies: <https://treaties.un.org> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 1993 725, 3101; 1996 716; 2004 3875; 2006 591; 2007 413; 2009 587; 2012 3147; 2015 989; 2018 2997; 2019 1789.

Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur la plateforme de publication du droit fédéral «Fedlex» à l'adresse suivante: www.fedlex.admin.ch/fr/treaty.

